



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1992-1993

SEANCE DU MERCREDI 23 JUIN 1993

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
	—
<i>Excusés.</i>	4
<i>Vérification des pouvoirs de M. Jean-Marc Delizée en remplacement de M. Roger Delizée.</i>	4
Orateur: M. Maingain.	
<i>Installation d'un membre</i>	4
<i>Projet de décret (dépôt)</i>	4
<i>Proposition de résolution (dépôt)</i>	4
<i>Communication de la Présidente</i>	
Cour d'arbitrage	4
<i>Questions écrites (art. 63 du règlement)</i>	5
<i>Ordre du jour (approbation)</i>	5
<i>Propositions de décret (prise en considération)</i>	
— Proposition de décret II attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, de M. Simons et consorts	5
— Proposition de décret relatif à la liquidation régulière des subsides et subventions directs et indirects, de MM. Grimberghs, Cheron et Biefnot	5
<i>Communication de la Présidente</i>	
Demande d'avis au Conseil d'Etat.	5

<i>Question d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Question adressée à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française:	
— Question de M. Winkel: Création de nouvelles places dans les crèches	5
<i>Souhaits de bienvenue à une délégation d'Andorre</i>	6
Orateur: Mme la Présidente.	
<i>Questions d'actualité</i> (art. 65 du règlement)	
Questions adressées à M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique:	
— Question de M. Defeyt: Promotion du recyclage de PVC dans l'enseignement	6
— Question de M. Liesenborghs: Aménagement des fins de carrière des enseignants	7
— Question de M. Clerfayt: Suite donnée à la résolution adoptée par le Conseil sur la RTBF	7
— Question de Mme Stengers: Lutte contre l'échec scolaire	8
— Question de M. Simons: Fonctionnement des instances consultatives dans le domaine de l'audiovisuel	9
Questions adressées à M. Tomas, ministre du Budget, de la Culture et du Sport:	
— Question de M. Viseur: Engagements pris à l'égard de l'opération Eté-Jeunes	10
— Question de M. Simons: Reconnaissance de nouvelles troupes de théâtre	10
— Question de Mme Spaak: Ouverture du Festival de Wallonie à Bruxelles	11
<i>Projet de décret portant approbation des accords européens établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part et respectivement, la république de Hongrie et la république de Pologne d'autre part, y compris les protocoles, les annexes, les déclarations communes et les échanges de lettres, faits à Bruxelles, le 16 décembre 1991</i>	
Discussion générale	12
Orateurs: Mmes la Présidente, Lizin, MM. Simons, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.	
Examen et vote des articles	14
<i>Projet de décret modifiant l'article 111, § 4, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale</i>	
Discussion générale	14
Orateurs: Mme la Présidente, M. Winkel, Mme la Présidente.	
Examen et vote de l'article unique.	14
<i>Projet de décret visant à la légalisation des diplômes universitaires scientifiques correspondant à des diplômes relatifs aux grades légaux</i>	
Discussion générale	15
Orateur: Mme la Présidente.	
Examen et vote des articles	15
<i>Projet de décret modifiant l'arrêté royal n° 542 du 31 mars 1987 portant l'organisation, le fonctionnement et la gestion des hôpitaux universitaires de l'Etat à Gand et à Liège</i>	
Discussion générale	15
Orateurs: MM. Santkin, rapporteur, Winkel, Flagothier, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.	
Examen et vote des articles	18
Votes réservés sur les amendements	18

	Pages
<i>Projet de décret portant approbation de l'Accord sur l'Espace économique européen y compris les protocoles, les annexes, les arrangements et les déclarations des parties contractantes à l'Accord, faits à Porto, le 2 mai 1992</i>	
Discussion générale	20
Orateurs: MM. Knoops, rapporteur, Simons, Mmes Lizin, Spaak, M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.	
Examen et vote de l'article unique.	25
<i>Proposition de décret complétant la loi du 29 juin 1983 relative à l'obligation scolaire</i>	
Discussion générale	25
Orateur: Mme la Présidente.	
Examen et vote de l'article unique.	25
<i>Rapport sur l'application de l'Accord de coopération relatif à l'exercice conjoint de compétences par la Communauté française et la Région wallonne, conclu à Namur le 17 novembre 1990 — Année 1992</i>	
Discussion	25
Orateur: Mme la Présidente.	
<i>Rapport sur les travaux de la septième session du Comité mixte CCF/Parlement de la République et Canton du Jura</i>	
Discussion	25
Orateur: Mme la Présidente.	
<i>Questions orales (art. 64 du règlement)</i>	
— De M. Liesenborghs à M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, concernant « les propositions relatives à la réforme de la formation initiale des enseignants »	26
Orateurs: MM. Liesenborghs, Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, Liesenborghs, Lebrun, Liesenborghs, Lebrun, Mme la Présidente, MM. Lebrun, Liesenborghs, Lebrun, Liesenborghs, Lebrun.	
— De Mme Lizin à M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales concernant « la participation du Gouvernement communautaire et de ses représentants à la préparation du prochain sommet de la francophonie »	30
Orateurs: Mme Lizin, M. Lebrun, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales.	
— De M. Detienne à M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique concernant « la situation des ACS puéricultrices »	31
Orateurs: MM. Detienne, Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique, Detienne.	

Présidence de Mme Corbisier-Hagon, Présidente

La séance est ouverte à 14 h 05.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

Mme la Présidente. — Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mme De Galan et M. Dallons, retenus par d'autres devoirs; MM. Boël et Dalem, empêchés; Bertrand à l'étranger.

M. Maingain nous présentera le rapport fait au nom de la commission de vérification des pouvoirs mais il demande d'excuser son absence pour la suite des travaux.

VERIFICATION DES POUVOIRS DE M. JEAN-MARC DELIZEE EN REMPLACEMENT DE M. ROGER DELIZEE

Mme la Présidente. — Au cours de la séance publique du 10 juin 1993 de la Chambre des représentants, M. Jean-Marc Delizée, suppléant de M. Roger Delizée, a prêté le serment constitutionnel et a été installé dans ses fonctions de député.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé M. Maingain de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à M. Maingain, rapporteur.

M. Maingain. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, chers collègues, votre commission de vérification des pouvoirs, qui avait été précédemment formée par tirage au sort, conformément au règlement, était composée de MM. Beaufays, Philippe Charlier, Dalem, Pierard, Séneca et Spitaels, et votre rapporteur.

MM. Dalem et Spitaels étaient excusés à la séance de ce jour.

Cette commission a été présidée par son doyen d'âge, M. Séneca, et m'a désigné à l'unanimité, en qualité de rapporteur.

La mission de la commission résulte de l'article 1^{er} bis du règlement du Conseil, qui fait application des articles 29 et 30 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

En conséquence, il lui appartenait de vérifier si M. Jean-Marc Delizée répondait aux conditions prescrites par la loi du 8 août 1980 et par notre règlement.

A cet effet, la commission a constaté que M. Jean-Marc Delizée est élu député dans l'arrondissement de Dinant-Philippeville.

Il résulte d'informations recueillies auprès du greffe de la Chambre des représentants qu'il a prêté le serment constitutionnel en langue française et qu'il répond à la condition d'appartenance au groupe linguistique français de la Chambre.

La commission a pris connaissance à cet effet de la lettre adressée au greffier du Conseil par le greffier de la Chambre des représentants en date du 10 juin 1993.

A la même date, M. Jean-Marc Delizée a été installé en qualité de député pour achever le mandat de M. Roger Delizée, démissionnaire.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de M. Jean-Marc Delizée en qualité de membre du Conseil de la Communauté française.

Le présent rapport a été approuvé à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Le Conseil est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment.*)

INSTALLATION D'UN MEMBRE

Mme la Présidente. — Puisqu'il en est ainsi, je proclame membre du Conseil de la Communauté française, M. Jean-Marc Delizée dont les pouvoirs ont été validés, et le déclare installé en qualité de membre de notre assemblée.

Je le félicite très chaleureusement et lui souhaite une cordiale bienvenue parmi nous. (*Applaudissements.*)

PROJET DE DECRET

Dépôt

Mme la Présidente. — Le Gouvernement de la Communauté française a déposé un projet de décret organisant l'enseignement supérieur social de type long en communication appliquée.

Ce projet de décret a été imprimé sous le numéro 104 de la session en cours, distribué et envoyé à la commission de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche.

PROPOSITION DE RESOLUTION

Dépôt et envoi en commission

Mme la Présidente. — M. de Clippele a déposé une proposition de résolution relative à l'organisation des 28^{es} Olympiades de l'ère moderne en l'an 2004.

Cette résolution sera imprimée sous le numéro 105 de la présente session.

Je vous propose de l'envoyer à la commission de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

Cour d'arbitrage

Mme la Présidente. — Le greffier de la Cour d'arbitrage a notifié au Conseil les arrêts récemment prononcés par la Cour, ainsi que les recours en annulation et les questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe aux comptes rendus de la présente séance.

QUESTIONS ECRITES

(Art. 63 du règlement)

Mme la Présidente. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées :

— A Mme la ministre-présidente Onkelinx, par MM. Maingain, Winkel et Hollogne;

— A M. le ministre Lebrun, par MM. Bertouille, Grosjean, Winkel et Duquesne.

— A M. le ministre Di Rupo, par MM. Duquesne, Bertouille, Thierry, Detremmerie, Maingain et Gol.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. — Conformément aux articles 5 et 23 du règlement, la conférence des présidents, réunie le 15 juin 1993, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour des séances de cette semaine.

Les commissions ayant terminé leurs travaux, je vous propose, d'une part, de supprimer le mot « éventuellement » inscrit aux points 1 et 2 de l'ordre du jour prévu pour la séance de vendredi et, d'autre part, de clôturer la liste des orateurs inscrits dans la discussion de ces projets ce même vendredi à 11 heures 30.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

PROPOSITIONS DE DECRET

Prise en considération

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération :

— De la proposition de décret II attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, déposée par M. Simons et consorts;

— De la proposition de décret relatif à la liquidation régulière des subsides et subventions directs et indirects, déposée par MM. Grimberghs, Cheron et Biefnot.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, je vous propose de les envoyer à la commission des Finances, des Affaires générales et du Règlement.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

Demande d'avis au Conseil d'Etat

Mme la Présidente. — Conformément à l'article 2, § 1^{er}, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, et par application de l'article 37, § 1^{er}, du règlement du Conseil,

j'ai demandé à la section de législation du Conseil d'Etat un avis motivé sur la proposition de décret II attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, déposée par M. Simons et consorts.

QUESTIONS D'ACTUALITE

(Art. 65 du règlement)

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION ADRESSEE A MME ONKELINX, MINISTRE-PRESIDENTE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

QUESTION DE M. WINKEL: CREATION DE NOUVELLES PLACES DANS LES CRECHES

Mme la Présidente. — La parole est à M. Winkel pour poser sa question.

M. Winkel. — Madame la Présidente, madame la ministre-présidente, chers collègues, je souhaiterais obtenir des informations au sujet des nouvelles places dans les milieux d'accueil subsidiés par la Communauté française, c'est-à-dire les crèches, les préguardiennats et gardiennes encadrées.

Tout le monde dénonce le manque de places que certains experts évaluent à 10 000, 15 000, voire 30 000.

Le dernier Exécutif s'était engagé à créer 500 nouvelles places par an, idée reprise par le Gouvernement actuel. Or, curieusement, nous apprenons aujourd'hui que le bureau de l'ONE aurait reporté deux réunions importantes prévues en mai et en juin qui auraient dû se solder soit par un accord de principe sur une centaine de nouvelles places, soit par une accélération de la procédure en donnant une promesse ferme de subsidiation pour le personnel de ces nouvelles places.

Pourquoi ces réunions ont-elles été annulées? D'après les informations qui circulent, il semblerait que le Gouvernement aurait décidé de reporter ces réunions pour réfléchir à une autre politique en la matière. Je voudrais que vous me rassuriez à cet égard et que vous me précisiez la date à laquelle cette création de 100 nouvelles places sera examinée par le bureau de l'ONE. Les promesses doivent être tenues; 500 nouvelles places doivent être créées chaque année.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement.

Mme Onkelinx, ministre-présidente du Gouvernement de la Communauté française. — Madame la Présidente, chers collègues, je vous renvoie à la déclaration récente du Gouvernement qui précise que la politique en matière de petite enfance consiste en partie à l'ouverture de nouvelles places.

Par ailleurs, les réunions du bureau de l'ONE n'ont pas été reportées mais le problème de la création de nouvelles places n'a pas été examiné, à ma demande. Je voulais en effet y voir clair quant aux prévisions budgétaires de

l'ONE. Je rencontrerai le bureau et le conseil d'administration le 30 juin prochain. D'ici là, j'aurai reçu toutes les informations nécessaires pour prendre une décision. Le dossier pourrait donc être débloqué sans heurts particuliers à cette date. Le bureau examine aujourd'hui sa programmation en la matière; nous pourrions donc travailler dès le 30 juin sur ce projet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Winkel pour une réplique.

M. Winkel. — Madame la Présidente, je remercie madame la ministre-présidente de sa réponse. Néanmoins, tout retard dans la programmation des nouvelles places empêche inévitablement l'application de l'accord du Gouvernement visant à la création de 500 nouvelles places. Mais j'espère être rassuré dans quelques jours.

SOUHAITS DE BIENVENUE A UNE DELEGATION D'ANDORRE

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, je salue la présence à la tribune d'une délégation du Conseil des vallées d'Andorre actuellement en visite auprès de notre Conseil. Je me réjouis de l'accueillir et je suis persuadées que les contacts qui auront lieu à cette occasion permettront d'établir entre nos assemblées respectives des relations suivies et fructueuses. (*Applaudissements.*)

QUESTIONS D'ACTUALITE

(*Art. 65 du règlement*)

Mme la Présidente. — Je vous propose de poursuivre les questions d'actualité prévues à notre ordre du jour.

QUESTIONS ADRESSEES A M. DI RUPO, MINISTRE DE L'EDUCATION, DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

QUESTION DE M. DEFEYT: PROMOTION DU RECYCLAGE DE PVC DANS L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente. — La parole est à M. Defeyt pour poser sa question.

M. Defeyt. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, la presse quotidienne de la semaine passée a fait état d'un projet actuellement en cours à l'athénée de Gembloux. De quoi s'agit-il? Des élèves de cinquième et sixième années de l'enseignement professionnel ont imaginé, avec leurs professeurs, de construire un radeau en bouteilles PVC et de le faire naviguer de Jemeppe à Nieuport.

Même si ce n'est pas vraiment mon domaine de compétence, je ne peux qu'approuver ce type de projet pédagogique original qui mobilise les énergies et l'imagination des élèves. Pourtant, ce projet en particulier semble poser quelques problèmes sur lesquels j'aimerais avoir votre opinion.

Premièrement, il n'existe pas de lien — contrairement à ce qu'on a voulu nous faire croire — entre le PVC utilisé pour la fabrication des bouteilles et celui utilisé en menuiserie, PVC qui est étudié dans la section professionnelle dont est issu ce projet.

Deuxièmement, ce projet est soutenu par une firme privée: Solvay, et une association: Verlipack, qui manifestement défendent des intérêts privés. On se demande d'ailleurs pourquoi cette firme et cette association se permettent de promouvoir ce projet dès lors qu'elles ont affirmé, tout au long du débat sur les écotaxes, qu'aucun écobilan ne permettrait d'établir une discrimination entre différentes formes de conditionnement et de recyclage. Leur attitude est donc parfaitement contradictoire.

Monsieur le ministre, partagez-vous le point de vue et l'analyse que je viens de formuler rapidement? Par ailleurs, pouvez-vous me faire part des mesures prises ou en préparation afin que ne soient plus diffusées à l'école des informations partielles, voire partiales, au service exclusif d'intérêts privés, ce qui n'est pas le rôle de l'école à quelque niveau que ce soit?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Madame la Présidente, chers collègues, en effet, les élèves précités par l'honorable membre ont élaboré un projet de construction d'un radeau — tout un symbole! — avec 12 000 bouteilles en PVC, pour aller jusqu'à l'embouchure de l'Yser.

Sur le plan de l'analyse du système écologique à l'égard du PVC, les propos de l'honorable membre méritent grande attention. Je me propose d'ailleurs de communiquer son intervention, accompagnée d'une note technique, auprès des enseignants.

En ce qui concerne le fond du problème, les élèves ont voulu essentiellement, avec leurs enseignants, élaborer un projet. Actuellement, ces projets foisonnent. Un effort de formation continuée doit être fourni.

Sans émettre de jugement sur la question, je crois que nous devons faire confiance au corps enseignant, lequel, en l'occurrence, a, me semble-t-il, agi positivement en voulant créer un projet multidisciplinaire, intégrant à la fois la géographie, le français et d'autres disciplines. Toutefois, il conviendrait d'éclairer les enseignants par le biais du débat, et je ne manquerai pas de le faire.

Dernier élément: la publicité à l'école. En vertu de l'article 41 du Pacte scolaire, toute publicité est interdite à l'école. Mais il y a une différence entre le texte et la réalité, et j'avoue que ce sujet me préoccupe. J'ai fait part de ce souci aux pouvoirs organisateurs et je compte organiser une réunion à ce propos. En effet, l'école est, à cet égard, largement ouverte à la société, alors qu'elle devrait plutôt l'être sur d'autres phénomènes.

Mais, comme l'a indiqué l'honorable membre, elle est ouverte d'une manière peu conforme à l'esprit que l'on se fait de l'école, qu'il s'agisse de l'enseignement libre ou officiel. C'est donc un sujet difficile. Il suffit de considérer le comportement vestimentaire des jeunes: le simple fait de porter une veste ou une chemise de marque, c'est déjà introduire la publicité au sein de l'école!

L'école est donc sujette à l'intrusion de la publicité. Je cherche, monsieur Defeyt, à trouver une solution opérationnelle et ce, de concert avec les pouvoirs organisateurs.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Defeyt pour une réplique.

M. Defeyt. — Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse. Je crois effectivement qu'il faut établir une distinction entre certains aspects du problème et

la richesse du projet pédagogique. En fait, ma question vise essentiellement les publicités déguisées, non pas celles qui concernent une marque ou un produit, mais celles qui ont trait à la manière de concevoir le recyclage ou un certain nombre d'autres problèmes de sociétés. Le danger vient des publicités déguisées, car ce sont elles qui ont souvent le plus d'effets. En outre, elles ne donnent pas lieu à un débat, ce qui ne permet pas que des points de vue différents s'expriment.

QUESTION DE M. LIESENBORGHES: AMENAGEMENT DES FINS DE CARRIERE DES ENSEIGNANTS

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs pour poser sa question.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, messieurs les ministres, le problème des fins de carrière des enseignants nous a beaucoup préoccupé depuis quelques années.

Nous avons constaté avec plaisir que l'Exécutif considèrerait cette question comme une priorité. En effet, les fins de carrière sont assez pénibles pour un certain nombre d'enseignants. Cette situation peut également être difficile pour les élèves.

Au cours de l'été dernier, nous avons constaté avec plaisir que le ministre accordait une certaine attention aux projets d'un syndicat, le CEMNL, à propos des fins de carrière. Vous avez fait part dans la presse de votre intérêt à l'égard de ces projets, mais, pour des raisons propres au Gouvernement, vous n'avez pas pu vous y rallier et vous en avez élaboré d'autres.

Ma question porte sur l'attitude que le Gouvernement compte adopter à la suite de l'avis émis par le Conseil d'Etat. Selon la presse, le Conseil d'Etat « siffle Di Rupo ». Le titre est audacieux. Nous savons depuis hier que le ministre Di Rupo « snobe » le Conseil d'Etat. Cette question est donc devenue sans objet. Je souhaiterais cependant vous interroger sur deux autres points — importants à mon sens — concernant la problématique des fins de carrière.

J'aimerais savoir combien de personnes sont susceptibles d'y avoir recours étant donné les conditions que vous avez fixées.

Ensuite, vous avez déclaré que votre standard avait sauté, tant les gens étaient nombreux à vous téléphoner pour profiter des nouvelles mesures. Quel est donc votre pronostic quant au nombre de personnes qui auront recours à ces mesures de fin de carrière?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Madame la Présidente, je remercie l'honorable membre de cette très importante question.

« Siffle », « snobe », ces mots commencent par « s » comme « serein ». Lorsqu'on gère les affaires publiques, l'important est d'être serein et en paix avec sa conscience. Mais, j'en viens au sujet.

Pour des raisons que nous avons préalablement évoquées lors de notre rencontre avec la presse, nous n'avons pas tenu compte de l'avis du Conseil d'Etat. L'inspecteur des Finances nous a indiqué que 5 500 person-

nes étaient concernées par nos mesures de fin de carrière. Pour que je puisse mesurer quantitativement les effets potentiels de ces mesures, j'ai procédé à un sondage parmi les catégories concernées, comme cela se fait habituellement pour évaluer la portée des mesures prises.

J'ajoute d'ailleurs que les résultats des sondages pourraient me causer des difficultés à l'avenir. Mais avant de vous communiquer les chiffres, permettez-moi de vous fournir une précision technique : lorsque les enseignants sont mis en disponibilité avant d'être réaffectés, il leur est loisible de faire un choix : soit de prendre le risque de cette réaffectation, soit de partir. S'ils choisissent la solution du départ, ils toucheront 75 p.c. de leur traitement.

Voici donc les résultats des sondages. Tout d'abord, 52 p.c. des personnes interrogées, âgées de plus de 55 ans et qui sont nombreuses à pouvoir prendre ce qu'on appelle improprement les congés de maladie ont déclaré être intéressées par la mise en disponibilité accompagnée de 75 p.c. de leur traitement. Ensuite, dans la catégorie des enseignants en place susceptibles de céder leur poste à des plus jeunes mis en disponibilité, 51 p.c. des personnes interrogées ont déclaré être intéressées par un départ, moyennant versement de 75 p.c. de leur traitement. Enfin, 40 p.c. des personnes interrogées ont déclaré être intéressées par la mise en disponibilité à mi-temps, donc par la fin de carrière à mi-temps, avec versement de 75 p.c. de leur traitement.

Je rappelle que 5 500 personnes sont concernées par ce problème de la fin de carrière. Les résultats des sondages — 52 p.c. de personnes intéressées par la première mesure, 51 p.c. par la deuxième mesure et 40 p.c. par la troisième mesure — montrent que nous sommes loin des arguments selon lesquels ces dispositions n'étaient que du vent. Je tiens d'ailleurs à souligner que si ces propositions de fin de carrière devaient se concrétiser pour toutes les personnes concernées, il en résulterait de réelles difficultés quant au nombre d'enseignants disponibles.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Liesenborghs pour une réplique.

M. Liesenborghs. — Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse et des informations nouvelles qu'il nous communique. Je n'ai jamais jugé que les mesures de fin de carrière préconisées étaient dépourvues d'intérêt, même si on peut toujours rêver mieux. Les chiffres évoqués attestent combien sont nombreux les enseignants qui vivent difficilement leur fin de carrière. Le ministre confirme combien ce problème est important et je me réjouis qu'un début de solution y soit apporté. J'estime cependant qu'on ne pourra s'arrêter là, compte tenu de l'ampleur du problème, à la fois sur le plan humain et sur le plan de la qualité de l'enseignement.

QUESTION DE M. CLERFAYT: SUITE DONNEE A LA RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL SUR LA RTBF

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Clerfayt. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, la résolution votée par notre Conseil au cours de sa dernière séance publique demandait le maintien de l'unité d'information sur la première chaîne de la RTBF, ce qui impliquait, bien sûr, la non-scission de l'émission *Ce Soir*. Au lieu de tenir compte de cette demande de notre Conseil, le conseil d'administration de la RTBF a décidé, au contraire, la suppression de l'émission *Ce Soir*, ce qui ne respecte nullement l'esprit de notre résolution.

En outre, MM. Delcampe et Stéphane, respectivement président du conseil d'administration et administrateur général de la RTBF, ont fait à la presse des déclarations qui me paraissent assez surprenantes, pour ne pas dire plus. Ils ont dit, d'une part, qu'il s'agissait d'un problème mineur et que cette affaire était ridicule et, d'autre part, qu'en votant cette résolution, notre Conseil avait créé un dangereux précédent.

Je considère, monsieur le ministre, que la décision elle-même et les propos qui l'ont entourée sont inacceptables, car notre Conseil est politiquement souverain dans ces matières. En désignant des membres du conseil d'administration de la RTBF, notre Conseil ne se dessaisit pas de ses compétences et n'attribue pas les pleins pouvoirs au conseil d'administration. Si c'était le contraire, il serait inutile de désigner un ministre de l'Audiovisuel.

L'élaboration d'un nouveau statut pour la RTBF étant actuellement en cours, j'estime, monsieur le ministre, qu'il faut réfléchir sérieusement à ces incidents et en tirer les conséquences voulues; il conviendra de veiller à ce que l'on ne puisse pas, à l'avenir, contester le droit de notre Conseil de tracer des balises et de donner des impulsions politiques au conseil d'administration de la RTBF.

Quoi qu'il en soit, je suppose et espère, monsieur le ministre, que par l'intermédiaire du commissaire de Gouvernement auprès de la RTBF, vous adresserez au président du conseil d'administration et à l'administrateur général l'admonestation qui s'impose.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Madame la Présidente, chers collègues, je retiens deux éléments de l'intervention de M. Clerfayt.

En premier lieu, en ce qui concerne les faits, il me paraît que la décision prise à la majorité du conseil d'administration répond, à sa manière, au souhait exprimé par la résolution unanime du Conseil de la Communauté française. Nous pouvons, vous et moi, monsieur Clerfayt, avoir des appréciations différentes, mais reconnaissons qu'il y a là un acte qui est important. Je dois à la vérité de dire que les résultats engendrés par la décision et les souhaits exprimés par la résolution sont largement en concordance.

En deuxième lieu, en ce qui concerne les déclarations, il est assez banal de rappeler que le Conseil de la Communauté française est souverain dans ses décisions et ces matières. Nous sommes tous tenus, en fonction de la valeur juridique de l'acte, de respecter les décisions prises par ce Parlement.

Cela dit, je ferai vérifier s'il y a eu excès de langage à l'égard du Conseil et je ne manquerai pas d'en adresser la remarque au délégué du Gouvernement, en le priant de bien vouloir faire observer aux membres du conseil d'administration qu'une telle attitude ne se justifie pas.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Clerfayt pour une réplique.

M. Clerfayt. — Madame la Présidente, pour ce qui concerne les faits, je dois dire que je ne les qualifie pas personnellement de la même manière que M. le ministre, mais ce point de vue n'est pas définitif puisque nous devons attendre les résultats de l'étude qui a été lancée et les nouvelles décisions qui seront prises à ce sujet pour le mois de septembre prochain.

Quant aux déclarations, je reconnais que la réponse de M. le ministre est satisfaisante, pour autant que les représentations annoncées soient concrétisées. Bien entendu, au travers des travaux de réforme du statut, nous devons veiller — ce que je ferai personnellement — à ce qu'il soit clairement entendu que la responsabilité politique demeure totalement dans les mains de ce Conseil, lequel ne doit en aucun cas être dessaisi à la suite de la désignation d'un conseil d'administration; celui-ci dispose, certes, d'une certaine autonomie, mais elle est limitée cependant à certaines matières et à l'intérieur des grandes lignes politiques tracées par notre Conseil.

QUESTION DE MME STENGERS: LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Stengers pour poser sa question.

Mme Stengers. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, le 4 mars dernier, alors que vous étiez en vacances, et preniez un repos légitime, j'interrogeais M. Anselme, qui m'a répondu en votre nom, sur les 400 millions destinés à la lutte contre l'échec scolaire dans l'enseignement fondamental. Je lui demandais si les projets seraient opérationnels dès le 1^{er} septembre.

M. Anselme m'a répondu que, dans les toutes prochaines semaines, les écoles seraient averties des critères et que tout serait mis en œuvre pour que les projets démarrent le 1^{er} septembre 1993.

Or, trois mois plus tard, une note datée du 11 juin 1993, de l'Union des villes et des communes — il s'agit là de l'ancienne appellation — et signée par différentes personnes, dont vous-mêmes au premier chef, parvient aux pouvoirs organisateurs. Cette note fait état de la mise sur pied toute proche d'une pyramide d'institutions avec des conseils d'entités, des conseils de zones et un conseil de coordination. Ce sont ces entités qui décideront de l'affectation des 400 millions. Cette note nous explique également beaucoup de choses intéressantes, y compris la création d'un corps d'animateurs pédagogiques, de compagnons. J'apprends qu'il y aurait une centaine de compagnonnages, ce qui, pour moi, représente 100 millions. Dès lors, je m'inquiète et pose un certain nombre de questions qui vous ont déjà été adressées par la presse. Mais les choses bien dites et les réponses bien données valent davantage que les échos dans la presse, me semble-t-il.

Les compagnons seront-ils bien au nombre de 100? Emergeront-ils sur ces 400 millions? Etes-vous à l'origine de la création de cette pyramide institutionnelle, ce qui serait malheureux de votre part?

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Cela ne me ressemble pas.

Mme Stengers. — Cela ne vous ressemble pas, en effet.

N'avez-vous pas le sentiment qu'il s'agit d'un obstacle dirimant à la mise au point de ces programmes et projets qui permettraient enfin de dégager ces 400 millions?

Enfin, je voudrais surtout savoir si vous espérez qu'avant Pâques 1994, ces 400 millions seront judicieusement distribués dans les écoles qui ont rendu des projets pédagogiques valables.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Madame la Présidente, chers collègues, en écoutant Mme Stengers, je ne peux m'empêcher de constater que, quoi qu'il fasse, le ministre porte toujours le chapeau!

En ce qui concerne les 400 millions, tout a été conçu avec les pouvoirs organisateurs, d'ailleurs fort puissants en la matière. Je pensais que le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces — que vous avez nommé l'Union des villes et des communes — travaillait en plein accord avec tous les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné. Je n'ai jamais pensé un seul instant que ses propos pouvaient ne pas être en accord parfait avec les souhaits de ses membres.

Nous avons donc travaillé de concert, selon un concept extrêmement rationnel, à mes yeux, et dans l'idée que, plus tard, des programmes cohérents de 2 ans et demi à 18 ans soient opérationnels. La structure doit donc être adaptée en conséquence.

Les compagnons représentent une très belle image de l'éducation : certains savent et d'autres s'aguerrissent. C'est bien de se soutenir mutuellement.

Il y aura une trentaine d'animateurs pédagogiques dont le traitement devra être pris sur les 400 millions que vous avez jugés insuffisants. L'argent doit être engagé cette année et les pouvoirs organisateurs m'assurent qu'en principe, l'opération pourrait démarrer dès septembre. Donc, à la question de savoir si les pouvoirs organisateurs disposeront à Pâques des moyens financiers nécessaires, compte tenu de l'évolution du dossier, la réponse est positive.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Stengers pour une réplique.

Mme Stengers. — L'information a apparemment mal circulé, notamment quant à cette délégation de la gestion des 400 millions aux représentants des pouvoirs organisateurs. On se demande d'ailleurs pourquoi il fallait ce renvoi.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Que l'on prenne note *in extenso* des propos de Mme Stengers!

Mme Stengers. — Je ne retire pas un mot. J'ai en effet découvert cela le 11 juin par la note. Quant à démarrer dès la rentrée, comme on prévoit déjà des réunions en septembre pour voir comment on va faire, à mon avis, c'est foutu, si je puis me permettre cette expression.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Si j'avais pu, j'aurais dit à Mme Stengers que je pensais qu'on travaillait durant les deux mois de vacances dans les pouvoirs organisateurs...

Mme Stengers. — Certainement pas!

QUESTION DE M. SIMONS: FONCTIONNEMENT DES INSTANCES CONSULTATIVES DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons pour poser sa question.

M. Simons. — Madame la Présidente, le décret sur l'audiovisuel pris précédemment par M. Féaux à l'Exécutif de la Communauté prévoit la mise en place de trois structu-

res de consultation. Vous avez déclaré hier que vous estimiez important de consulter les milieux de l'audiovisuel et vous voulez organiser des tables rondes mais vous ajoutez — et je reprends vos propos : « Je dois à la vérité de dire que c'est très bien de consulter tout le monde, mais encore faudrait-il mettre en place les outils qui servent à cette consultation et consulter non seulement les publicitaires mais aussi ceux qui créent l'audiovisuel. » Le Conseil supérieur de l'audiovisuel, prévu depuis longtemps, n'est toujours pas mis en place. J'aimerais que vous me précisiez une date. Il faudrait aussi moderniser la composition de ce conseil.

Il en est de même pour le Conseil d'éthique de la publicité, qui est d'autant plus important que le débat est en train de dériver, non seulement à l'école, mais aussi à la télévision.

Le Fonds pour la création radiophonique n'est pas non plus mis en place. Encore une fois, c'est important pour prendre des contacts avec les milieux qui créent en audiovisuel. Quand comptez-vous mettre en place ces outils prévus par votre prédécesseur M. Féaux et quand pourra-t-on prendre de vrais contacts structurels avec les milieux de la création, non seulement lors de carrefours mais surtout là où on trouve un minimum de pouvoirs, et je pense surtout au Conseil supérieur de l'audiovisuel?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Di Rupo, ministre.

M. Di Rupo, ministre de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Fonction publique. — Madame la Présidente, mon premier élément de réponse concerne les carrefours de l'audiovisuel. Comme M. Simons l'a bien compris, je pense, il s'agit en fait de permettre à tout un chacun, professionnels d'abord, consommateurs ensuite, non seulement de s'exprimer mais d'étudier ensemble quel type de synergie on pourrait créer, compte tenu d'une aide publique dont on sait que l'enveloppe est limitée.

Pour ce qui concerne les professionnels, j'ai demandé que ce soit le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel, M. Wangermée, qui coordonne l'opération et je l'ai prié de bien vouloir s'adjoindre deux ou trois personnes qui seraient membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel, membres d'aujourd'hui ou de demain, et je vous dirai dans un instant quand ce sera demain.

Parallèlement à la réalisation de ce travail, la vie quotidienne continue. Chaque instance se doit d'assumer ses responsabilités, y compris le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

J'en viens à la deuxième partie de la question. Il est exact que, parmi les trois commissions évoquées par l'honorable membre, l'une doit être renouvelée et les deux autres doivent être installées. Ces trois dossiers se trouvent actuellement sur mon bureau. J'avoue que j'attends encore quelques désignations par certains groupes politiques, notamment pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Faisant suite à l'intervention de M. Simons, je ne manquerai pas de les rappeler à l'ordre. Dès que je serai en possession de ces désignations, je présenterai au Gouvernement les propositions de décisions qui s'imposent. J'assure l'honorable membre que cela ne peut plus tarder. Je le fais d'autant plus volontiers que j'aimerais que M. Wangermée commence à travailler sérieusement avec son nouveau Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simons pour une réplique.

